

# RÈGLES DE CONFINEMENT

*Contribuez à arrêter la propagation de la COVID-19*



**Restez chez vous** : ne vous absentez que pour vous rendre au travail, faire vos courses, faire de l'exercice ou assister à des rendez-vous médicaux. Il est interdit de rencontrer d'autres ménages à l'intérieur ou à l'extérieur, **sauf** s'ils font partie de votre bulle de soutien ou de garde d'enfants (si vous êtes légalement autorisé à en former une). C'est la loi. Si vous enfreignez les règles de confinement, la police pourrait vous imposer une amende.



Les écoles, les collèges et les lycées sont fermés, sauf pour les élèves vulnérables et les enfants de travailleurs essentiels. Tous les autres enfants suivront des cours à distance. L'enseignement supérieur est fourni en ligne, à quelques exceptions près.



Les établissements hôteliers (pubs, restaurants, etc.) sont **fermés**, mais les plats à emporter sont autorisés. Les magasins non essentiels, les lieux de loisirs et de divertissement sont **fermés**. Les magasins de première nécessité, comme les supermarchés, les magasins d'alimentation et les pharmacies, peuvent **ouvrir**. Les banques, les bureaux de poste, les lieux de culte, les stations-service, les laveries et les vétérinaires sont **ouverts**.



Vous êtes autorisé à faire de l'exercice en plein air une fois par jour, autour de chez vous. Vous pouvez faire de l'exercice seul, avec votre foyer, votre bulle de soutien ou avec une autre personne.



**Faites-vous tester si vous présentez des symptômes** : une température élevée, une nouvelle toux continue, une perte ou un changement de votre sens de l'odorat et du goût. Si vous ou toute personne avec laquelle vous avez été en contact présentez des symptômes, suivez les instructions concernant l'isolement.



**Vous ne devez vous déplacer** que pour vous rendre au travail, étudier, recevoir des soins médicaux ou vous occuper d'autrui. Si vous devez vous déplacer, restez à proximité de votre domicile et réduisez le nombre de trajets. **Vous ne devez pas quitter votre zone** ou passer la nuit hors de chez vous.